

1- Le mot du président :

SOMMAIRE

- 1- Le mot du Président
- 2- Forum des Associations



Madame, Monsieur, cher(e) adhérent(e),

Après un hiver rigoureux et un printemps pluvieux et froid, la saison estivale s'annonce chaude et agréable, laissant entrevoir enfin la possibilité de profiter davantage des balcons, terrasses et jardins...

...OUI mais, c'est aussi la période des départs en vacances, l'attrait de profiter des congés pour visiter d'autres pays et s'évader culturellement ou plus simplement l'envie d'aller chercher le soleil et la chaleur ailleurs !

Tout cela se traduit par un accroissement ponctuel du trafic aérien - donc des nuisances sonores - pour satisfaire des touristes étrangers et une clientèle européenne toujours plus exigeante quant à la rapidité et la sécurité de ses déplacements.

Le « hub » de Roissy capte également environ 4 millions de passagers par an qui arrivent par le TGV pour continuer leur voyage avec l'avion avec un pic de fréquentation l'été !

Le secteur aéronautique est d'ailleurs l'un des plus dynamiques et réactifs de l'économie française, et la 50^{ème} édition du Salon aéronautique du Bourget vient de se clôturer par un franc succès de l'avionneur AIRBUS avec l'enregistrement ou l'engagement d'achat de 466 nouveaux appareils dont les A320 NEO, A350 et A380 contre 442 avions pour BOEING.

L'AREC - au travers de son Vice-Président Jean-Paul Hunault - avait découvert depuis 2003 un bruit de sifflement anormal sur l'A320 lors des atterrissages (voir bulletin N°60). Ce problème, à l'aide de la DGAC a trouvé enfin sa résolution et les nouveaux appareils vendus au Salon du Bourget seront équipés d'un dispositif diminuant cette nuisance.

Il a été souligné par la DGAC lors de la CCE du 5 juillet que cette avancée était due à l'AREC et bénéfique pour toutes les populations survolées proches des aéroports.

Période de crise économique mondiale certes, mais un niveau historique de commandes enregistrées : (115 milliards d'Euros représentant 1250 aéronefs civils et militaires au total !)

Le premier réflexe, lorsque l'on subit quotidiennement les nuisances aériennes, est bien sûr de s'inquiéter de cette évolution de la flotte mondiale, mais aussi du déséquilibre aéroportuaire francilien.

Cependant il faut relativiser car bon nombre d'appareils vont remplacer des anciennes générations d'avions plus bruyants, plus polluants et dont l'emport passagers et fret était moindre.

TSVP 

.../...

Néanmoins, ne soyons pas dupes, une partie de ces ventes va également s'ajouter à la flotte existante des compagnies aériennes voyant augmenter les demandes de transport d'une population mondiale croissante et l'ouverture au tourisme des pays émergents.

C'est pourquoi, l'AREC a formulé auprès de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) les demandes suivantes :

- L'arrêt immédiat du transfert des vols de nuit sur la partie Nord de la plateforme.
Par principe, nous réfutons le renvoi des nuisances sonores, par abus de position dominante par le nombre d'habitants des autres zones, sur notre territoire.
En aucun cas le report sur un autre territoire ne traite le problème des nuisances sonores.
- La réduction effective des nuisances sonores à la source, c'est-à-dire l'élimination des avions les plus bruyants créant des points durs la nuit, puis de favoriser l'accélération de l'utilisation des avions éligibles au chapitre 4.
- Réduire les vols de nuit de façon significative sur la période 22h00 – 6h00.
- Plafonnement des mouvements au niveau actuel. Décentralisation progressive de l'activité de Roissy vers des aéroports de délestage (fret et passagers).
- Mise à jour de l'état des survols de la partie Nord de l'aéroport par rapport au nombre de mouvements totalisés sur Roissy.

En complément de ce travail de fond auprès des autorités administratives, l'AREC est toujours présente lors de la Commission Consultative de l'Aide aux Riverains (CCAR) et suit le déroulement des dossiers avec beaucoup d'attention et influe sur les décisions de la commission pour l'obtention favorable des dossiers « limite et hors limite » du Plan de Gêne Sonore (PGS), le tout, dans une mesure raisonnable.

Le PGS de 2004, toujours en vigueur aujourd'hui, a évolué en fonction de la modification de certaines trajectoires et des nuisances constatées sur certains territoires.

Les communes concernées par la nouvelle courbe de délimitation du futur PGS ont été contactées par la DGAC et ont dû se prononcer avant le 12 juillet pour faire état de leur réclamation dans le cas où le nouveau tracé leur était défavorable.

A la suite de certaines réclamations, une première modification de tracé a été présentée pour répondre à ces préoccupations. Le tracé définitif sera proposé probablement à la CCE d'automne.

Tous les membres du Conseil d'Administration se joignent à moi pour vous souhaiter de passer d'agréables vacances et vous donnent rendez-vous à la rentrée pour de nouvelles informations.

Bien cordialement,

Fabrice DUFOUR

2- Forums des associations de septembre 2013 :

Comme toujours, l'AREC sera présente lors des forums des associations des 7 et 8 septembre prochains.

Nous vous invitons à venir nous rejoindre lors de ces journées pour toutes les informations vous intéressant quant à l'évolution du trafic aérien en Ile-de-France.